



Paris, le 05 septembre 2012

Monsieur Jean-Marc Ayrault
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75 700 Paris

Monsieur le Premier ministre,

Une délégation associative a été reçue le 22 août 2012 et vous remercie de la qualité de cet important échange.

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de certaines remarques suite à la publication de la circulaire, peu de temps après cette réunion.

Nous sommes satisfaits que cette circulaire dépasse le cadre du ministère de l'Intérieur et soit signée par sept de vos ministres. Elle reprend en partie nos revendications, notamment celles visant la réalisation d'un diagnostic préalable individualisé des populations présentes, en amont du démantèlement de lieu de vie, et l'élaboration de solutions alternatives privilégiant le droit commun.

Concernant l'intitulé de cette circulaire, nous regrettons vivement qu'il ne porte que sur l'anticipation et l'accompagnement des évacuations alors que nous attendions que l'accent soit mis sur l'accompagnement vers l'intégration. Pour nos organisations, le diagnostic individualisé et la recherche de solutions alternatives doivent être des conditions préalables à toute évacuation, y compris lorsqu'il s'agit de situations d'urgence, pour permettre un véritable accompagnement social et réfléchir à des solutions d'insertion. Ce diagnostic doit se faire en concertation avec tous les acteurs locaux concernés, institutionnels et associatifs, avec l'assentiment et, si possible, la participation des intéressés.

S'agissant du volet accompagnement de la circulaire, nous déplorons les insuffisances concernant l'accès au travail, en particulier le maintien dérogatoire d'une obligation d'obtention d'un titre de séjour en préfecture, avec le risque de la persistance de délais inacceptables et de la « politique de guichet » particulièrement discriminatoire vis-à-vis de ces

ressortissants européens. Seule la levée complète des mesures transitoires permettra l'intégration des ressortissants roumains et bulgares et l'accès effectif, comme pour tous les autres citoyens européens, au marché du travail et aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.

Cependant, depuis la publication de la circulaire, pourtant d'application immédiate, des évacuations de lieux de vie se multiplient sans anticipation des nécessaires besoins d'accueils stabilisés, engorgeant des structures d'urgence déjà saturées ou inadaptées. Nous avons eu connaissance de cas dans lesquels aucune solution alternative n'a été proposée aux familles, voire où la procédure a été menée avant toute décision de justice sur des motifs administratifs très contestables de dangerosité des lieux, alors que, dans tous les cas l'évacuation accentue la dangerosité à l'échelon individuel. Nous dénonçons vivement ces pratiques effectuées de plus à la veille de la rentrée scolaire, rendant encore plus difficile l'accès à l'école de centaines d'enfants ainsi déplacés avec leurs familles. C'est pourquoi, afin que la circulaire du 26 août puisse trouver toute son efficacité, nous vous demandons de procéder à un moratoire des évacuations, tant que le diagnostic et la concertation n'ont pu réellement se dérouler.

Monsieur le Premier ministre, nous serons particulièrement vigilants à la mise en œuvre effective de tous les volets de cette circulaire, en particulier de diagnostic, d'accompagnement social et de concertation sur tous les sites concernés. Nous continuerons de vous saisir et de dénoncer toutes les pratiques qui iraient à l'encontre de la recherche de solutions dignes et durables d'intégration de ces concitoyens européens, depuis trop longtemps méprisés.

Comme vous l'avez proposé, nos associations souhaitent être associées au suivi de la mise en œuvre de ces nouvelles orientations et nous attendons la constitution d'un groupe de travail, autour du délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement que vous avez chargé de cette mission, et auquel nous participerons dans un esprit de responsabilité et dans le respect de nos engagements.

Au vu de l'actualité, vous comprendrez que nous rendions publique la lettre que nous vous adressons ce jour.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Contacts presse :

CNDH Romeurope, Lola Schulmann : 06 35 52 85 46

Fondation Abbé Pierre, Mighelina Santonastaso : 01 55 56 37 45 / 06 23 25 93 79

Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale : Stéphane Delaunay : 01 48 01 82 32 // 06 18 88 13 30